

sunwing



PLAN DE PROTECTION SANS SOUCI

Modalités et conditions

PLAN DE PROTECTION SANS SOUCI

Annulation et modification avant le départ

Le Plan de protection Sans souci de Sunwing (« Plan de protection Sans souci ») vous permet soit de faire une modification, soit d'annuler vos projets de voyage avec Sunwing jusqu'à 3 jours avant l'heure de départ prévue du Canada, et ce, peu importe la raison, sauf si le passager ne se présente pas ou se voit refuser l'embarquement.

Le Plan de protection Sans souci doit être acheté dans les 48 heures suivant la réservation. Aucune modification ou annulation ne peut être effectuée après votre départ du Canada. Les changements de noms ne sont pas permis. Si vous modifiez vos projets de voyage et que le prix de vos nouvelles vacances est plus élevé, vous devrez payer la différence. Aucun remboursement ne sera effectué si le prix est plus bas. Veuillez noter que si le nombre d'occupants d'une chambre change, les voyageurs restants seront responsables des coûts additionnels résultant du changement de prix d'occupation par personne.

Le Plan de protection Sans souci n'est pas remboursable. Sous réserve de certaines conditions, vous serez indemnisé pour le prix de vos vacances sous forme de crédits voyage Sunwing ou de remboursements partiels. Le pourcentage de crédits voyage et de remboursements variera en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ prévue. Le Plan de protection Sans souci s'applique uniquement aux forfaits Sunwing dont le transporteur est Sunwing Airlines (à l'exclusion des croisières) et aux vols à bord de Sunwing Airlines. Les annulations et les modifications dans le cadre du Plan de protection Sans souci ne sont pas applicables aux forfaits croisières, aux hôtels seulement, aux achats de produits accessoires ni à tout autre forfait ou vol dont le transporteur n'est pas Sunwing Airlines. Le montant calculé dans les frais d'annulation, selon le délai entre votre date d'annulation et votre date de départ, sera le montant remis sous forme de crédit voyage Sunwing.

Les crédits voyage Sunwing peuvent être utilisés à l'achat d'un nouveau forfait vacances ou d'un vol seulement avec Sunwing, dont Sunwing Airlines est le transporteur. Ils sont valides pour un an à compter de leur date d'émission et sont non transférables (émis uniquement au nom du passager ayant effectué l'annulation). Ils ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant. Les crédits voyage peuvent être utilisés pour une nouvelle réservation effectuée après la date d'émission et avant la date d'expiration, et le voyage peut avoir lieu à une date ultérieure. Un délai de 10 jours à compter de l'émission est requis avant qu'un crédit puisse être utilisé. Les réservations effectuées avec des crédits voyage sont soumises à nos modalités et conditions générales.

Un supplément de 20 \$ par personne s'applique à l'achat du Plan de protection Sans souci pour les départs et les voyages ayant lieu entre le 19 décembre 2022 et le 5 janvier 2023. Des restrictions s'appliquent pour les groupes de 10 personnes ou plus. Veuillez communiquer avec l'équipe des ventes de groupe de Sunwing pour plus d'informations.

Procédure de réclamation

Pour apporter une modification à votre réservation existante ou pour annuler vos vacances avant votre départ, veuillez appeler au 1 866 388-9387 ou communiquer avec votre agent de voyages. Si vous souhaitez annuler en dehors des heures d'ouverture régulières et que vous ne pouvez pas communiquer avec votre agent de voyages, veuillez appeler au 1 866 388-9387.

Le Plan de protection Sans souci est fourni par Vacances Sunwing Inc.

Produit	Lorsque l'annulation est effectuée**	Frais d'annulation remis sous forme de crédit voyage
Forfaits Sunwing avec vols à bord de Sunwing Airlines (À l'exclusion des forfaits croisières)	45 jours ou plus avant le départ	Dépôt non remboursable requis au moment de la réservation
	21 à 44 jours avant le départ	50 % du prix total du forfait, taxes incluses (excluant tout achat de produits accessoires) ou le dépôt non remboursable exigé à la réservation, selon le montant le plus élevé, sera remboursé sous forme de crédit voyage. La portion restante sera remboursée selon le mode de paiement d'origine. Les achats de produits accessoires seront remboursés intégralement selon le mode de paiement d'origine. L'assurance, les services de planification de mariage et la Garantie de protection de prix ne sont pas remboursables et sont exclus du Plan de protection Sans souci. Les achats accessoires comprennent : la sélection de sièges, le surclassement à Élite Plus, les frais de bagages, les excursions, les transferts privés, la sélection de chambres en ligne, l'accès au salon de l'aéroport, l'assurance (non remboursable), les services de planification de mariage (non remboursable) et la à Garantie de protection de prix (non remboursable).
	3 à 20 jours avant le départ	100 % du prix total (taxes incluses)
	Moins de 3 jours avant le départ	Aucun remboursement
Vols seulement à bord de Sunwing Airlines	21 jours ou plus avant le départ	250 \$ par personne
	3 à 20 jours avant le départ	100 % du prix total (taxes incluses)
	Moins de 3 jours avant le départ	Aucun remboursement

** Jusqu'au départ, inclusivement, et par la suite.

PLAN DE PROTECTION SANS SOUCI PLUS (NOUVEAUTÉ)

Annulation et modification avant le départ

Le Plan de protection Sans souci Plus de Sunwing («Plan de protection Sans souci Plus») vous permet soit de faire une modification, soit d'annuler vos projets de voyage avec Sunwing jusqu'à trois heures avant l'heure de départ prévue du Canada, et ce, peu importe la raison, sauf si le passager ne se présente pas ou se voit refuser l'embarquement. Un transfert unique de votre forfait à un autre voyageur est autorisé en tant que modification unique, et peut être effectué jusqu'à sept jours avant l'heure prévue de votre départ du Canada. Veuillez noter que les changements de noms et les transferts de forfaits ne sont pas applicables aux réservations au Estudio Playa Mujeres et au Atelier Playa Mujeres, au Mexique.

Le Plan de protection Sans souci Plus doit être acheté dans les 48 heures suivant la réservation. Aucune modification ou annulation ne peut être effectuée après votre départ du Canada. Si vous modifiez vos projets de voyage et que le prix de vos nouvelles vacances est plus élevé, vous devrez payer la différence. Aucun remboursement ne sera effectué si le prix est plus bas. Veuillez noter que si le nombre d'occupants d'une chambre change, les voyageurs restants seront responsables des coûts additionnels résultant du changement de prix d'occupation par personne.

Le Plan de protection Sans souci Plus n'est pas remboursable. Sous réserve de certaines conditions, vous serez indemnisé pour le prix de vos vacances sous forme de crédits voyage ou de remboursements partiels. Le pourcentage de crédits voyage et de remboursements variera en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ prévue. Le Plan de protection Sans souci Plus s'applique uniquement aux forfaits Sunwing dont le transporteur est Sunwing Airlines (à l'exclusion des croisières) et aux vols à bord de Sunwing Airlines. Les annulations et les modifications dans le cadre du Plan de protection Sans souci Plus ne sont pas applicables aux forfaits croisières, aux réservations de portion terrestre seulement, aux achats de produits accessoires ni à tout autre forfait ou vol dont le transporteur n'est pas Sunwing Airlines.

Le montant calculé dans les frais d'annulation, selon le délai entre votre date d'annulation et votre date de départ, sera le montant remis sous forme de crédit voyage Sunwing.

Les crédits voyage Sunwing peuvent être utilisés à l'achat d'un nouveau forfait vacances ou d'un vol seulement avec Sunwing, dont le transporteur est Sunwing Airlines. Ils sont valides pour un an à compter de leur date d'émission et sont non transférables (émis uniquement au nom du passager ayant effectué l'annulation). Ils ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant. Les crédits voyage doivent être utilisés pour une nouvelle réservation effectuée après la date d'émission et avant la date d'expiration, mais le voyage peut avoir lieu à une date ultérieure. Un délai de 10 jours à compter de l'émission est requis avant qu'un crédit puisse être utilisé. Les réservations effectuées avec des crédits voyage sont soumises à nos modalités et conditions générales.

Un supplément de 20 \$ par personne s'applique à l'achat du Plan de protection Sans souci Plus pour les départs et les voyages ayant lieu entre le 19 décembre 2022 et le 5 janvier 2023. Des restrictions s'appliquent pour les groupes de 10 personnes ou plus. Veuillez communiquer avec l'équipe des ventes de groupe de Sunwing pour plus d'informations.

Procédure de réclamation

Pour apporter une modification à votre réservation existante ou pour annuler vos vacances avant votre départ, veuillez appeler au 1 866 388-9387 ou communiquer avec votre agent de voyages. Si vous souhaitez annuler en dehors des heures d'ouverture régulières et que vous ne pouvez pas communiquer avec votre agent de voyages, veuillez appeler au 1 866 388-9387.

Le Plan de protection Sans souci Plus est fourni par Vacances Sunwing Inc.

Produit	Lorsque l'annulation est effectuée**	Frais d'annulation remis sous forme de crédit voyage
Forfaits Sunwing avec vols à bord de Sunwing Airlines (À l'exclusion des forfaits croisières)	45 jours ou plus avant le départ	Dépôt non remboursable requis au moment de la réservation
	21 à 44 jours avant le départ	50 % du prix total du forfait, taxes incluses (excluant tout achat de produits accessoires) ou le dépôt non remboursable exigé à la réservation, selon le montant le plus élevé, sera remboursé sous forme de crédit voyage. La portion restante sera remboursée selon le mode de paiement d'origine. Les achats de produits accessoires seront remboursés intégralement selon le mode de paiement d'origine. L'assurance, les services de planification de mariage et la Garantie de protection de prix ne sont pas remboursables et sont exclus du Plan de protection Sans souci Plus. Les achats accessoires comprennent : la sélection de sièges, le surclassement à Élite Plus, les frais de bagages, les excursions, les transferts privés, la sélection de chambres en ligne, l'accès au salon de l'aéroport, l'assurance (non remboursable), les services de planification de mariage (non remboursable) et la Garantie de protection de prix (non remboursable).
	3 heures à 20 jours avant le départ	100 % du prix total (taxes incluses)
	Moins de 3 heures avant le départ	Aucun remboursement
Vols seulement à bord de Sunwing Airlines	21 jours ou plus avant le départ	250 \$ par personne
	3 heures à 20 jours avant le départ	100 % du prix total (taxes incluses)
	Moins de 3 heures avant le départ	Aucun remboursement

** Jusqu'au départ, inclusivement, et par la suite.

ASSURANCE VOYAGE MANUVIE MONDIALE + PLAN DE PROTECTION SANS SOUCI

Annulation et modification avant le départ

L'Assurance voyage Manuvie Mondiale + le Plan de protection Sans souci de Sunwing («Plan de protection Sans souci») vous permettent soit de faire une modification, soit d'annuler vos projets de voyage avec Sunwing jusqu'à 3 jours avant l'heure de départ prévue du Canada, et ce, peu importe la raison, sauf si le passager ne se présente pas ou se voit refuser l'embarquement.

L'Assurance voyage Manuvie Mondiale + le Plan de protection Sans souci doivent être achetés dans les 48 heures suivant la réservation. Aucune modification ou annulation ne peut être effectuée après votre départ du Canada. Les changements de noms ne sont pas permis. Si vous modifiez vos projets de voyage et que le prix de vos nouvelles vacances est plus élevé, vous devrez payer la différence. Aucun remboursement ne sera effectué si le prix est plus bas. L'Assurance voyage Manuvie Mondiale + le Plan de protection Sans souci ne sont pas remboursables. Sous réserve de certaines conditions, vous serez indemnisé pour le prix de vos vacances sous forme de crédits de voyage ultérieur Sunwing ou de remboursements partiels. Le pourcentage de crédits voyage et de remboursements variera en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ prévue.

Le montant défini comme «portion non remboursable» selon nos frais d'annulation vous sera remis sous forme de crédits voyage Sunwing, sauf indication contraire. Veuillez vous référer au [Tableau des frais de modification et d'annulation](#) sur notre site Web. Le Plan de protection Sans souci ne peut être utilisé pour tirer avantage d'une réduction de tarif.

Veuillez noter que si le nombre d'occupants d'une chambre change, les voyageurs restants seront responsables de tous les coûts additionnels résultant de la modification du prix d'occupation par personne.

Le Plan de protection Sans souci s'applique uniquement aux forfaits Sunwing dont le transporteur est Sunwing Airlines (à l'exclusion des croisières) et aux vols à bord de Sunwing Airlines. Les annulations et les modifications ne sont pas applicables aux forfaits croisières, aux hôtels seulement, aux achats de produits accessoires ni à tout autre forfait ou vol dont le transporteur n'est pas Sunwing Airlines.

Les crédits voyage Sunwing peuvent être utilisés à l'achat d'un forfait vacances ou d'un vol seulement avec Sunwing, dont Sunwing Airlines est le transporteur. Ils sont valides pour un an à compter de leur date d'émission et sont non transférables (émis uniquement au nom du passager ayant effectué l'annulation). Ils ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant. Les crédits voyage peuvent être utilisés pour une nouvelle réservation effectuée après la date d'émission et avant la date d'expiration, et le voyage peut avoir lieu à une date ultérieure. Un délai de 10 jours à compter de l'émission est requis avant qu'un crédit puisse être utilisé. Les réservations effectuées avec des crédits voyage sont soumises à nos modalités et conditions générales.

Un supplément de 20 \$ par personne s'applique à l'achat du Plan de protection Sans souci pour les départs et les voyages ayant lieu entre le 19 décembre 2022 et le 5 janvier 2023. Des restrictions s'appliquent pour les groupes de 10 personnes ou plus. Veuillez communiquer avec l'équipe des ventes de groupe de Sunwing pour plus d'informations.

Procédure de réclamation

Pour apporter une modification à votre réservation existante ou pour annuler vos vacances avant votre départ, veuillez appeler au 1 866 388-9387 ou communiquer avec votre agent de voyages. Si vous souhaitez annuler en dehors des heures d'ouverture régulières et que vous ne pouvez pas communiquer avec votre agent de voyages, veuillez appeler au 1 866 388-9387.

Les prestations du Plan de protection Sans souci sont fournies par Vacances Sunwing.

RÉSUMÉ DE LA COUVERTURE

Description de la couverture – Modification et annulation avant le départ avec le Plan de protection Sans souci – Indemnité maximale

Assurance voyage Manuvie Mondiale + Plan de protection Sans souci pour Sunwing

Si vous êtes un résident du Québec, veuillez consulter :

- [Sommaire du produit](#)
- [Fiche d'information](#)
- [Annexe 5/Avis de résiliation](#)

Ce certificat d'assurance est établi par la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie) et la First North American Insurance Company (filiale et propriété exclusive de Manuvie).

Admissibilité à l'Assurance

Vous devez être un client de Sunwing et payer la prime requise auprès de votre agent Sunwing avant de quitter votre domicile. Vous devez acheter une couverture pour la durée totale de votre voyage. L'assurance doit être contractée au moment de la réservation de votre voyage. Si vous êtes âgé de 75 ans ou plus, vous devez remplir tous les critères d'admissibilité énoncés à la page 5 du certificat d'assurance.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR VOTRE ASSURANCE VOYAGE

Début de la couverture

Votre assurance débute à la date de votre départ.

Fin de la couverture

Votre assurance prend fin à la première des dates suivantes :

- a) La date de votre retour à la maison ; ou
- b) À la fin de votre voyage ou à l'expiration de votre certificat d'assurance, comme indiqué sur votre confirmation de voyage ; ou
- c) À l'expiration du nombre de jours de couverture pour lequel vous avez souscrit à l'assurance.

Prolongation d'office

Dans le cadre de l'assurance interruption de voyage, nous prolongeons d'office votre couverture au-delà de la date de retour prévue figurant dans votre avis de confirmation : pour une durée maximale de dix (10) jours, si une urgence médicale vous empêche de retourner à votre lieu de résidence à la date initialement prévue ; ou pour une durée maximale de trente (30) jours, si une hospitalisation vous empêche de retourner à votre lieu de résidence à cette date.

COUVERTURE

Assurance interruption de voyage

Si l'une des situations couvertes énumérées sur le certificat d'assurance survient le jour même où vous quittez votre lieu de résidence ou par la suite et vous oblige à interrompre votre voyage, nous paierons la portion prépayée et inutilisée de votre voyage qui n'est pas remboursable ni transférable à une autre date de voyage, moins la portion prépayée et inutilisée de votre transport à votre lieu de résidence. De plus, nous paierons les éléments supplémentaires et imprévus suivants : le séjour à l'hôtel, les repas, les appels téléphoniques essentiels et le taxi jusqu'à concurrence de 350 \$ par jour, pour un maximum de deux (2) jours. (Couverture maximale de 700 \$) lorsqu'il est impossible de prendre les dispositions pour un transport plus tôt; et/ou nous paierons les frais supplémentaires d'un aller simple en classe économique par l'itinéraire le moins cher vers votre prochaine destination ou celle de votre groupe, ou encore, pour votre retour à la maison. Si l'avion de votre compagnon de voyage est retardé par de mauvaises conditions météorologiques pour au moins 30 % votre voyage et si votre compagnon décide de ne pas effectuer le voyage réservé, nous couvrirons les frais de votre nouvelle occupation jusqu'à la valeur du voyage.

Assurance médicale d'urgence

L'assurance médicale d'urgence couvre, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ CA, les dépenses que vous engagez effectivement pour les soins médicaux requis pendant votre voyage si un problème de santé survient de façon imprévue après votre départ de votre lieu de résidence, mais seulement si ces dépenses ne sont pas couvertes par votre régime d'assurance maladie gouvernemental ou par tout autre régime d'avantages sociaux. Les soins médicaux doivent être nécessaires dans le cadre de votre traitement d'urgence et prescrits par un médecin (ou un dentiste dans le cas d'un traitement dentaire). Depuis le 28 février 2022, les frais de quarantaine liés à la COVID-19 sont couverts par les prestations médicales d'urgence de cette police si vous avez été entièrement vacciné contre la COVID-19 au moins 14 jours avant le début de votre voyage, et s'il n'y a pas d'avis recommandant d'éviter tout voyage.

Veillez noter que si vous ne communiquez pas avec le Centre d'assistance lorsque survient une urgence, vous devrez payer 25 % des frais médicaux admissibles que nous aurions normalement payés au titre du présent certificat d'assurance. Si une raison médicale vous empêche de téléphoner, nous vous prions de demander à quelqu'un de le faire en votre nom.

Assurance bagages perdus, endommagés et retardés

L'assurance bagages perdus, endommagés et retardés couvre la perte, la détérioration et le retard de vos bagages et effets personnels que vous utilisez durant votre voyage. Plus précisément, cette assurance vous rembourse les frais suivants :

1. **Jusqu'à 200 \$ au total par voyage** pour le remplacement d'un passeport, permis de conduire, certificat de naissance ou visa de voyage perdu ou volé.
2. **Jusqu'à 500 \$ au total par voyage** pour les articles de toilette et vêtements lorsque vos bagages enregistrés sont retardés par le transporteur pendant au moins dix (10) heures alors que vous êtes en route. Cette prestation n'est payable que si le retard survient avant votre retour à votre lieu de résidence.
3. **Maximum de 300 \$ par voyage** pour tout article ou ensemble d'articles perdus ou endommagés pendant votre voyage, jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Les bijoux ou les appareils photo (y compris l'équipement photographique) sont respectivement considérés comme un seul article.

Assurance accidents de vol et de voyage

Dans le cas de l'assurance accidents de vol, l'accident à l'origine de votre blessure doit survenir dans les circonstances suivantes :

- a) Pendant que vous voyagez à bord d'un avion de transport de passagers pour lequel un billet vous a été délivré pour l'ensemble de votre voyage aérien ; ou
- b) Si vous prenez une correspondance, lorsque vous empruntez un moyen de transport terrestre ou maritime aux frais de la compagnie aérienne, êtes passager d'une limousine ou d'un bus fourni par les autorités aéroportuaires, êtes passager d'un hélicoptère assurant un service régulier de navette entre des aéroports ; ou
- c) Lorsque vous vous trouvez dans un aéroport en prévision du départ ou de l'arrivée du vol couvert par l'assurance.

Prime

La prime requise est exigible et payable au moment de la souscription et sera déterminée selon le barème de taux alors en vigueur. Les taux de prime ainsi que les modalités et conditions du certificat d'assurance peuvent être modifiés sans préavis afin de prendre en compte l'expérience réelle sur le marché.

Au paiement de la prime, ce document devient un contrat exécutoire à condition qu'il soit accompagné d'un avis de confirmation dans lequel figure un numéro de contrat et que nous recevions votre demande dûment remplie et signée avant votre date de départ. Si la prime n'est pas suffisante pour la période de couverture choisie, nous :

1. facturons et percevons la portion impayée de la prime ; ou
2. écourtons la durée du certificat d'assurance en émettant un avenant écrit, si la portion impayée de la prime ne peut être perçue.
3. La couverture est nulle et sans effet si la prime n'est pas reçue, si un chèque n'est pas honoré pour quelque raison que ce soit, si la carte de crédit n'est pas valide ou si aucune preuve de votre paiement n'existe.
4. Ceci est une description abrégée du plan. Pour obtenir les modalités et conditions complètes du plan, demandez le certificat d'assurance dans lequel sont décrites les couvertures, dispositions, limitations et exclusions des prestations offertes. Le certificat d'assurance est disponible sur demande à tout moment avant l'achat du plan. Pour les modalités et conditions complètes, les détails de la couverture du certificat d'assurance, les dispositions, limitations et exclusions des prestations offertes, [cliquez ici](#).

ASSURANCE VOYAGE MANUVIE MONDIALE + PLAN DE PROTECTION SANS SOUCI PLUS

Annulation et modification avant le départ

L'Assurance voyage Manuvie Mondiale + le Plan de protection Sans souci Plus (« Plan de protection Sans souci Plus ») vous permettent soit de faire une modification, soit d'annuler vos projets de voyage avec Sunwing jusqu'à trois heures avant l'heure de départ prévue du Canada, et ce, peu importe la raison, sauf si le passager ne se présente pas ou se voit refuser l'embarquement.

Un transfert unique de votre forfait est autorisé en tant que modification unique, et peut être effectué jusqu'à sept jours avant l'heure prévue de votre départ du Canada. Veuillez noter que les changements de noms et les transferts de forfaits ne sont pas applicables aux réservations au Estudio Playa Mujeres et au Atelier Playa Mujeres, au Mexique.

L'Assurance voyage Manuvie Mondiale + le Plan de protection Sans souci Plus doivent être achetés dans les 48 heures suivant la réservation. Aucune modification ou annulation ne peut être effectuée après votre départ du Canada. Les changements de noms ne sont pas permis. Si vous modifiez vos projets de voyage et que le prix de vos nouvelles vacances est plus élevé, vous devrez payer la différence. Aucun remboursement ne sera effectué si le prix est plus bas. L'Assurance voyage Manuvie Mondiale + le Plan de protection Sans souci Plus ne sont pas remboursables. Sous réserve de certaines conditions, vous serez indemnisé pour le prix de vos vacances sous forme de crédits voyage ou de remboursements partiels. Le pourcentage de crédits voyage et de remboursements variera en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ prévue.

Le montant défini comme « portion non remboursable » selon nos frais d'annulation vous sera remis sous forme de crédits de voyage ultérieur Sunwing, sauf indication contraire. Veuillez vous référer au Tableau des frais de modification et d'annulation sur notre site Web. Le Plan de protection Sans souci Plus ne peut être utilisé pour tirer avantage d'une réduction de tarif.

Le Plan de protection Sans souci Plus s'applique uniquement aux forfaits Sunwing dont le transporteur est Sunwing Airlines (à l'exclusion des croisières) et aux vols à bord de Sunwing Airlines. Les annulations et les modifications ne sont pas applicables aux forfaits croisières, aux réservations de portion terrestre seulement, aux achats de produits accessoires ni à tout autre forfait ou vol dont le transporteur n'est pas Sunwing Airlines.

Les crédits de voyage ultérieur Sunwing peuvent être utilisés à l'achat d'un nouveau forfait vacances ou d'un vol seulement avec Sunwing, dont Sunwing Airlines est le transporteur. Ils sont valides pour un an à partir de la date d'annulation, sont non remboursables et non transférables (émis uniquement au nom du passager ayant effectué l'annulation). Ils ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant. Les crédits voyage doivent être utilisés avant la date d'expiration, mais le voyage peut être effectué à une date ultérieure.

Un supplément de 20 \$ par personne s'applique à l'achat du Plan de protection Sans souci Plus pour les départs et les voyages ayant lieu entre le 19 décembre 2022 et le 5 janvier 2023. Des restrictions s'appliquent pour les groupes de 10 personnes ou plus. Veuillez communiquer avec l'équipe des ventes de groupe de Sunwing pour plus d'informations.

Procédure de réclamation

Pour apporter une modification à votre réservation existante ou pour annuler vos vacances avant votre départ, veuillez appeler au 1 866 388-9387 ou communiquer avec votre agent de voyages. Si vous souhaitez annuler en dehors des heures d'ouverture régulières et que vous ne pouvez pas communiquer avec votre agent de voyages, veuillez appeler au 1 866 388-9387.

Les prestations du Plan de protection Sans souci Plus sont fournies par Vacances Sunwing Inc.

RÉSUMÉ DE LA COUVERTURE

DESCRIPTION DE LA COUVERTURE SANS SOUCI PLUS - INDEMNITÉ MAXIMALE

Modification de l'annulation avant le départ avec le Plan de protection Sans souci Plus jusqu'au coût du voyage

Assurance voyage Manuvie Mondiale + Plan de protection Sans souci Plus pour Sunwing

Si vous êtes un résident du Québec, veuillez consulter :

- [Sommaire du produit](#)
- [Fiche d'information](#)
- [Annexe 5/Avis de résiliation](#)

Ce certificat d'assurance est établi par la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie) et la First North American Insurance Company (filiale et propriété exclusive de Manuvie).

Admissibilité à l'Assurance

Vous devez être un client de Sunwing et payer la prime requise auprès de votre agent Sunwing avant de quitter votre domicile. Vous devez acheter une couverture pour la durée totale de votre voyage. La couverture doit être achetée dans les 48 heures suivant la réservation. Si vous êtes âgé de 75 ans ou plus, vous devez remplir tous les critères d'admissibilité énoncés à la page 5 du certificat d'assurance.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR VOTRE ASSURANCE VOYAGE

Début de la couverture

Votre assurance débute à la date de votre départ.

Fin de la couverture

Votre assurance prend fin à la première des dates suivantes :

- a) La date de votre retour à la maison ; ou
- b) À la fin de votre voyage ou à l'expiration de votre certificat d'assurance, comme indiqué sur votre confirmation de voyage ; ou
- c) À l'expiration du nombre de jours de couverture pour lequel vous avez souscrit à l'assurance.

Prolongation d'office

Dans le cadre de l'assurance interruption de voyage, nous prolongeons d'office votre couverture au-delà de la date de retour prévue figurant dans votre avis de confirmation : pour une durée maximale de dix (10) jours, si une urgence médicale vous empêche de retourner à votre lieu de résidence à la date initialement prévue ; ou pour une durée maximale de trente (30) jours, si une hospitalisation vous empêche de retourner à votre lieu de résidence à cette date.

COUVERTURE

Assurance interruption de voyage

Si l'une des situations couvertes énumérées sur le certificat d'assurance survient le jour même où vous quittez votre lieu de résidence ou par la suite et vous oblige à interrompre votre voyage, nous paierons la portion prépayée et inutilisée de votre voyage qui n'est pas remboursable ni transférable à une autre date de voyage, moins la portion prépayée et inutilisée de votre transport à votre lieu de résidence. De plus, nous paierons les éléments supplémentaires et imprévus suivants : le séjour à l'hôtel, les repas, les appels téléphoniques essentiels et le taxi jusqu'à concurrence de 350 \$ par jour, pour un maximum de deux (2) jours. (Couverture maximale de 700 \$) lorsqu'il est impossible de prendre les dispositions pour un transport plus tôt; et/ou nous paierons les frais supplémentaires d'un aller simple en classe économique par l'itinéraire le moins cher vers votre prochaine destination ou celle de votre groupe, ou encore, pour votre retour à la maison. Si l'avion de votre compagnon de voyage est retardé par de mauvaises conditions météorologiques pour au moins 30 % votre voyage et si votre compagnon décide de ne pas effectuer le voyage réservé, nous couvrirons les frais de votre nouvelle occupation jusqu'à la valeur du voyage.

Assurance médicale d'urgence

L'assurance médicale d'urgence couvre, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ CA, les dépenses que vous engagez effectivement pour les soins médicaux requis pendant votre voyage si un problème de santé survient de façon imprévue après votre départ de votre lieu de résidence, mais seulement si ces dépenses ne sont pas couvertes par votre régime d'assurance maladie gouvernemental ou par tout autre régime d'avantages sociaux. Les soins médicaux doivent être nécessaires dans le cadre de votre traitement d'urgence et prescrits par un médecin (ou un dentiste dans le cas d'un traitement dentaire). Depuis le 28 février 2022, les frais de quarantaine liés à la COVID-19 sont couverts par les prestations médicales d'urgence de cette police si vous avez été entièrement vacciné contre la COVID-19 au moins 14 jours avant le début de votre voyage, et s'il n'y a pas d'avis recommandant d'éviter tout voyage.

Veillez noter que si vous ne communiquez pas avec le Centre d'assistance lorsque survient une urgence, vous devrez payer 25 % des frais médicaux admissibles que nous aurions normalement payés au titre du présent certificat d'assurance. Si une raison médicale vous empêche de téléphoner, nous vous prions de demander à quelqu'un de le faire en votre nom.

Assurance bagages perdus, endommagés et retardés

L'assurance bagages perdus, endommagés et retardés couvre la perte, la détérioration et le retard de vos bagages et effets personnels que vous utilisez durant votre voyage. Plus précisément, cette assurance vous rembourse les frais suivants :

1. **Jusqu'à 200 \$ au total par voyage** pour le remplacement d'un passeport, permis de conduire, certificat de naissance ou visa de voyage perdu ou volé.
2. **Jusqu'à 500 \$ au total par voyage** pour les articles de toilette et vêtements lorsque vos bagages enregistrés sont retardés par le transporteur pendant au moins dix (10) heures alors que vous êtes en route. Cette prestation n'est payable que si le retard survient avant votre retour à votre lieu de résidence.
3. **Maximum de 300 \$ par voyage** pour tout article ou ensemble d'articles perdus ou endommagés pendant votre voyage, jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Les bijoux ou les appareils photo (y compris l'équipement photographique) sont respectivement considérés comme un seul article.

Assurance accidents de vol et de voyage

Dans le cas de l'assurance accidents de vol, l'accident à l'origine de votre blessure doit survenir dans les circonstances suivantes :

- a) Pendant que vous voyagez à bord d'un avion de transport de passagers pour lequel un billet vous a été délivré pour l'ensemble de votre voyage aérien ; ou
- b) Si vous prenez une correspondance, lorsque vous empruntez un moyen de transport terrestre ou maritime aux frais de la compagnie aérienne, êtes passager d'une limousine ou d'un bus fourni par les autorités aéroportuaires, êtes passager d'un hélicoptère assurant un service régulier de navette entre des aéroports ; ou
- c) Lorsque vous vous trouvez dans un aéroport en prévision du départ ou de l'arrivée du vol couvert par l'assurance.

Prime

La prime requise est exigible et payable au moment de la souscription et sera déterminée selon le barème de taux alors en vigueur. Les taux de prime ainsi que les modalités et conditions du certificat d'assurance peuvent être modifiés sans préavis afin de prendre en compte l'expérience réelle sur le marché.

Au paiement de la prime, ce document devient un contrat exécutoire à condition qu'il soit accompagné d'un avis de confirmation dans lequel figure un numéro de contrat et que nous recevions votre demande dûment remplie et signée avant votre date de départ. Si la prime n'est pas suffisante pour la période de couverture choisie, nous :

1. facturons et percevons la portion impayée de la prime ; ou
2. écourtons la durée du certificat d'assurance en émettant un avenant écrit, si la portion impayée de la prime ne peut être perçue.
3. La couverture est nulle et sans effet si la prime n'est pas reçue, si un chèque n'est pas honoré pour quelque raison que ce soit, si la carte de crédit n'est pas valide ou si aucune preuve de votre paiement n'existe.
4. Ceci est une description abrégée du plan. Pour obtenir les modalités et conditions complètes du plan, demandez le certificat d'assurance dans lequel sont décrites les couvertures, dispositions, limitations et exclusions des prestations offertes. Le certificat d'assurance est disponible sur demande à tout moment avant l'achat du plan. Pour les modalités et conditions complètes, les détails de la couverture du certificat d'assurance, les dispositions, limitations et exclusions des prestations offertes, [cliquez ici](#).